

Le journal d'Olivier Jardé

D É P U T É D E L A 2 È M E C I R C O N S C R I P T I O N A M I E N S - B O V E S

Chère Madame, Cher Monsieur,

Voilà quatre ans que vous m'avez élu pour vous représenter à l'Assemblée nationale.

J'exerce ce mandat au sein de la majorité présidentielle dont j'ai soutenu les réformes mais dont j'ai aussi à plusieurs reprises contesté les initiatives quand elles ne correspondaient pas à mes convictions morales et à vos intérêts.

Depuis 2007, j'ai voté les budgets et les textes législatifs qui préservent l'emploi dans notre pays. Il fallait adapter notre économie aux évolutions mondiales, pour que notre pays puisse enfin sortir de cette crise économique, qui touche fortement le moral, l'emploi et le pouvoir d'achat des français.

La réforme des retraites, a fait l'objet d'un véritable débat. Ce dispositif, dont la répartition est fondée sur la solidarité, me semble être une réforme nécessaire et courageuse pour garantir une retraite décente à nos aînés.

J'ai voté contre la loi de gestion de la dette sociale car on ne comble pas la branche maladie en ponctionnant les familles tout en renvoyant les factures à nos enfants. J'ai voté en faveur de la loi de finances 2011 et de la loi de financement de la sécurité sociale 2011 qui démontrent la détermination du gouvernement à appliquer une stricte discipline budgétaire.

Tout en étant très présent lors des travaux en commission, en groupe d'études et lors de l'examen des textes dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale, j'ai pris à cœur de vous rencontrer sur Amiens, dans le canton de Boves ou encore dans les communes de Cagny, de Dreuil-les Amiens, de Pont-de-Metz, de Rivery et de Saveuse.

Pendant ces quatre années, j'ai eu le plaisir de discuter avec vous à l'occasion des manifestations de notre circonscription, dans les réunions publiques que j'organise ou encore lors des permanences parlementaires que je tiens chaque semaine. Cette proximité me permet d'entendre vos difficultés et de trouver des solutions individuelles ou collectives lorsque cela est possible. Chaque fois vous savez que je fais le maximum pour trouver une solution à vos difficultés. Cette proximité me permet d'être votre porte-parole à l'Assemblée nationale.

Comme dans chaque journal du député, j'ai pris l'habitude de vous informer de l'actualité de notre capitale régionale, de notre département de la Somme, de notre région Picardie et aussi de l'actualité à l'Assemblée nationale. Je vous remercie des nombreux courriers et des messages de sympathie que vous m'avez fait parvenir et qui me confortent dans l'idée de garder un lien étroit entre nous à travers ce journal du député.

Vos suggestions seront toujours les bienvenues....

*Je suis à votre disposition
Sébastien Charrier*

Olivier Jardé



SOMMAIRE

P2 à 5 : SUR LE TERRAIN

P2 : Actus département de la Somme - Région Picardie

- ▶ Perturbations sur nos routes cet hiver : manque d'information coupable
- ▶ Portraits
- ▶ Retards de train sur la ligne Amiens-Paris, ça suffit !

P3 : Actus Amiens

- ▶ Gilles Demailly augmente vos impôts
- ▶ Sauvons la culture en Picardie !
- ▶ Ma ville, je l'aime propre !
- ▶ Encore une taxation injuste pour l'accessibilité au haut débit !

P4-5 : Actus Amiens métropole

- ▶ Les grands projets d'Amiens métropole toujours en attente... quel chantier !

P6 à 8 : A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

- ▶ Dernier point sur les retraites
- ▶ Une nouvelle politique de formation professionnelle pour favoriser l'embauche
- ▶ Les deux dernières propositions de loi que j'ai déposées
- ▶ Comment finance-t-on la dépendance de nos personnes âgées ?
- ▶ Un groupe d'études sur la vaccination : où en sommes-nous en termes de prévention et de sécurité des patients ?
- ▶ Pour une harmonisation de la réglementation dans le classement énergétique des bâtiments dans les annonces immobilières
- ▶ La réforme des lois bioéthiques, un nouveau texte adopté à l'Assemblée nationale
- ▶ Nous contacter

Actus département de la Somme - Région Picardie



Il fallait 3 heures pour traverser le mail Albert 1^{er} ou le boulevard Chateaudun d'Amiens le 17 décembre dernier.

► Perturbations sur nos routes cet hiver : manque d'information coupable

Cette fin d'année a été perturbée par les intempéries importantes qui ont généré de nombreuses perturbations de circulation. Afin de nous permettre de circuler, les agents et les équipes de déneigement de nos communes se sont mobilisés dans des conditions difficiles, parfois même appuyés par les agriculteurs qui n'ont pas hésité à

mettre leurs engins agricoles à disposition pour déblayer et venir en aide aux nombreux automobilistes coincés sur les routes de notre circonscription. C'est donc une belle action de solidarité qui s'est organisée ! Je tenais donc à les en remercier ! Néanmoins, nos routes départementales sont restées longtemps impraticables, sans qu'aucune information ne soit apportée aux automobilistes. Il est essentiel que l'organisation du Conseil général de la Somme soit

améliorée. Il est urgent de remédier à ces déficiences pour ne pas faire le même constat d'échec lors des prochaines périodes de grand froid. Afin que le département puisse s'organiser et que la vie économique et quotidienne soit la moins longtemps possible perturbée, il est important que les usagers de nos routes départementales aient connaissance du dispositif mis en place en cas d'intempéries. J'ai donc proposé une mise à disposition en ligne

sur le site internet du Conseil général d'une information sur les routes praticables ou non dans l'ensemble du département. Cette information en ligne existe déjà au niveau du transport ferroviaire et des bus scolaires. Espérons que cette proposition obtienne un écho favorable auprès du Président du Conseil général.

PORTRAITS

Bravo à nos deux conseillers généraux d'Amiens ! Lors des élections cantonales de mars dernier, vous avez fait le choix de faire confiance à Brigitte Fouré (Canton Amiens sud est) et à Hubert de Jenlis (Canton Amiens sud) pour vous représenter au niveau du Département. Voici leur portrait :



Brigitte Fouré

Il n'est plus nécessaire de prouver le dévouement et l'investissement de Brigitte Fouré pour Amiens et sa métropole. Adjointe puis maire d'Amiens sous l'ancienne majorité municipale, Brigitte Fouré sait être proche des habitants et de leurs besoins. Elle connaît les dossiers et a une grande expérience politique. Félicitations à Brigitte Fouré qui est renouvelée à son poste de conseillère générale.



Hubert de Jenlis

Grâce aux électeurs du canton sud, Hubert de Jenlis a été brillamment élu au second tour des élections cantonales. Il succède ainsi à Hubert Henno, qui était élu à ces fonctions depuis 1973. J'apprécie son dynamisme, ses compétences et son attachement à Amiens. Je suis persuadé qu'il sera un conseiller général attentif et efficace.

► Retards de train sur la ligne Amiens-Paris, ça suffit !

Que ce soit le TER ou l'Inter-cité, les trains ont continuellement du retard sur la ligne Amiens-Paris ! La ponctualité s'est fortement détériorée entre les mois de septembre et décembre derniers, passant de 95,44% à 71,47%.

En tant qu'usager les mardis, mercredis et jeudis de ce moyen de transport collectif, j'ai bien conscience du mécontentement des milliers de travailleurs qui arrivent fréquemment en retard sur leur lieu de travail ou à un rendez-vous.

Cette situation n'est pas acceptable. Que propose le Conseil régional, partenaire privilégié de la SNCF, pour remédier à ces difficultés ?

Olivier Jardé pose une question écrite à la ministre des Transports concernant les retards répétitifs sur la ligne SNCF Amiens-Paris.



| | | |
|---|---|--|
| 13^{ème} législature | | |
| Question N° : 100367 | de M. Jardé Olivier (Nouveau Centre - Somme) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Écologie, développement durable, transports et logement | | Ministère attributaire > Écologie, développement durable, transports et logement |
| Rubrique > transports ferroviaires | Tête d'analyse > ligne Amiens Paris | Analyse > fonctionnement. améliorations |
| Question publiée au JO le : 15/02/2011 page : 1404 | | |
| Texte de la question | | |

M. Olivier Jardé attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement concernant les retards répétitifs sur la ligne SNCF Amiens-Paris. La ligne Amiens-Paris fait partie des douze liaisons ferroviaires qualifiées de "malades" par le président de la SNCF. Le taux de régularité a chuté de 95,44 % en septembre à 71,47 % en décembre 2010. Cette situation a des conséquences sur le moral des usagers de la ligne qui hésitent à prendre ce transport en commun de crainte d'arriver en retard mais également sur l'activité professionnelle des usagers du train, principalement des Amiénois travaillant sur Paris. En tant qu'également usager hebdomadaire de cette ligne, il souhaite connaître les solutions envisagées pour permettre une plus grande ponctualité des trains corail et TER sur cette ligne.

Gilles Demailly augmente vos impôts



Oui 80 euros : c'est l'augmentation d'impôt que devront, en moyenne, verser les ménages de l'agglomération d'Amiens métropole, chaque année. Gilles Demailly a menti. Il avait promis, lors de sa campagne municipale de 2008, qu'il n'augmenterait pas les impôts ... d'Amiens. Il a augmenté ceux de la métropole, versés par les habitants d'Amiens, une partie du canton de Boves, des communes de Cagny, de Dreuil-les-Amiens, de Pont-de-Metz, de Rivery, de Saveuse...

C'est un coup très dur pour la porte monnaie des métropolitains !

Pourtant, la taxe professionnelle, impôt injuste et qu'aucun

autre pays n'a souhaité copier, supprimée par le Gouvernement, a été largement compensée financièrement pour ne pas pénaliser les investissements des collectivités territoriales. Cette taxe professionnelle rapportait 30 millions d'euros par an à la métropole amiénoise. Les compensations de l'Etat associées à l'impôt sur la valeur ajoutée qui remplace la taxe professionnelle rapportera 32 millions d'euros en 2011. On gagne 2 millions et pourtant on augmente les impôts ! Existe-t-il des projets nécessitant des investissements en 2011 ?

La décision du tramway ne sera prise qu'en 2015. Le budget de proximité des communes métropolitaines leur permettant de réaliser des travaux a été très largement revu à la baisse, presque inexistant. Aucun argument avancé par le Président d'Amiens métropole ne m'a convaincu !!



Ma ville, je l'aime propre !

Malgré plusieurs remontées d'information auprès de la mairie d'Amiens, je continue à entendre beaucoup de mécontentement quant à la propreté de la ville : débris, tags sur les façades... les insuffisances quant à la propreté des 1080 rues et 500 kilomètres de trottoirs de la ville continuent de contrarier les amiénois.

Pour donner envie aux jeunes ménages de s'installer et pour d'autres de rester, la propreté de nos rues fait partie du cadre de vie et de son attractivité.

Je renouvelle donc ma demande à l'actuelle municipalité de gauche pour qu'une attention particulière soit portée à la propreté de nos rues. C'est ça aussi, agir pour l'environnement !

Sauvons la culture en Picardie !

Au lendemain des élections, Après la suppression soudaine et inattendue des subventions du Conseil régional en faveur de la Maison de la Culture, c'est au tour de Musicaa, supervisé par le Conservatoire régional de Picardie, de subir les attaques de nos élus de gauche. Alors que Musicaa proposait des concerts de qualité, à des prix raisonnables pour se cultiver à moindre coût, alors que Musicaa donnait lieu à des rencontres entre des élèves et des artistes permettant ainsi aux plus jeunes de s'ouvrir à la culture, alors que tout se passait bien pour Musicaa, une ambiance malsaine s'est installée au sein des services d'Amiens métropole suite à sa réorganisation. Est-ce une chasse aux sorcières du personnel qui avait travaillé en harmonie avec l'ancienne équipe d'Amiens métropole ou une simple mauvaise gestion ? Poser la question c'est déjà y répondre.

Cette réorganisation, qui n'a pas d'autre but que de pousser le personnel de direction compétent, à quitter les lieux est déplorable. Cette inhumanité dans la gestion du personnel est inadmissible et semble même avoir entraîné des conséquences gravissimes !

L'avenir de la culture en Picardie est compromis par ce comportement politique malsain. Les mécènes privés risquent de partir. Et adieu aussi aux concerts de qualité et aux liens privilégiés qui se sont formés entre les jeunes et les artistes. Quel gâchis humain ! Quel gâchis pour Amiens métropole, quel gâchis pour le rayonnement culturel de notre capitale régionale !





Encore une taxation injuste pour l'accessibilité au haut débit !

Le vice-président d'Amiens métropole et président du syndicat mixte Somme numérique a décidé de taxer à hauteur de 1,20 euros par mois, chaque habitant d'Amiens métropole contre 0,45 euro pour la population des autres collectivités adhérentes au syndicat ! Cette mesure a été justifiée comme ayant pour but de financer le haut débit dans l'ensemble des communes adhérentes. Or, il me semble que cette différence d'imposition est parfaite-

ment injuste ! La majeure partie de la métropole amiénoise, sauf quelques communes comme Vers-sur-Selle, a accès au haut débit qui a été financé sur ses fonds propres jusqu'en 2008. Que ce soit dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale ou lors d'assemblées générales du syndicat mixte, je me suis toujours positionné en faveur d'une accessibilité de Tous au haut débit. La solidarité territoriale est une solution. Par contre, je suis contre cette

distinction de taxation entre nos territoires. Pourquoi faire payer davantage aux métropolitains amiénois ?

De plus, depuis 2008, pratiquement aucun investissement n'a été réalisé dans le réseau numérique par le syndicat mixte. Par contre, le budget de fonctionnement ne cesse d'augmenter !

Actus Amiens métropole

Les grands projets d'Amiens métropole

Y-aura-t-il une nouvelle voie d'accès en voiture au futur grand centre hospitalo-universitaire ?



En 2014, l'hôpital sud regroupera toutes les activités de médecine et notamment celles de l'hôpital nord. Cette concentration des services hospitaliers sur un même site engendre de sérieux problèmes d'accessibilité pour les 6700 employés, 1300 étudiants paramédicaux, 1250 consultations, 100 interventions chirurgicales et plus de 1400 personnes hospitalisées qui reçoivent des visites. Il convient d'ajouter tous les transporteurs logistiques et sanitaires, ce qui se traduit par un total de près de 15 000 personnes qui se rendront chaque jour sur ce site performant et qui est une véritable chance sanitaire pour l'ensemble de la région Picardie. Or, à ce jour, rien n'est résolu quant à son accessibilité par la route. Le Président du Conseil général de la Somme de gauche a refusé d'inscrire l'accessibilité de l'hôpital dans le contrat Département - Région et les élus d'Amiens métropole et de la Région Picardie de gauche refusent également de subventionner l'accessibilité au CHU en voiture. Pourtant, cette infrastructure est indispensable !

La reconversion de la Citadelle en un site accueillant 8000 étudiants est un formidable projet qui avait été présenté par l'ancienne municipalité. Il permettra de dynamiser une partie du centre ville d'Amiens et sera également une belle opportunité pour encourager l'inscription à notre université Picardie Jules Verne d'étudiants de toute la France, séduits par le cadre dans lequel ils auront la chance de poursuivre leurs études. Le rayonnement de notre enseignement et le maintien des jeunes ménages dans notre région passeront également par de telles réalisations. Ce projet est un investissement lourd pour l'ensemble des collectivités de notre territoire, auquel l'Etat participe à hauteur de 26 millions d'euros, Amiens métropole compte apporter 30 millions d'euros, le Conseil général a voté l'attribution de 5 millions d'euros et le Conseil régional a promis 40 millions d'euros. Or, à cause de sa mauvaise gestion, les caisses du Conseil régional sont vides ! Par quel calcul, le Conseil régional pourra-t-il maintenir ses promesses alors que dans un même temps il se désengage de nombreuses politiques ?

En effet :

- L'aide aux très petites entreprises qui créent des emplois et la prime pour la création d'entreprise ont été supprimées
- Les moyens consacrés à la formation professionnelle ont été largement diminués
- Alors que l'on compte 100 000 illettrés en Picardie, la Région n'a pas souhaité reconduire un certain nombre de marchés de formation, à commencer par le dispositif CLE - Compter Lire Ecrire.
- Les subventions aux clubs sportifs ont baissé de 30 à 40%
- La subvention annuelle de la Maison de la Culture d'Amiens a été annulée, ce qui met en péril l'avenir de cette structure ainsi que la qualité des programmations.

Aménagement de la citadelle, un beau projet qui reste à financer !



toujours en attente... quel chantier !

Halte à l'idéologie anti-voitures ! réconcilions les différents modes de transport

La municipalité d'Amiens souhaite voir disparaître la circulation des voitures en piétonnant et en supprimant les voies dédiées aux voitures pour y ajouter des voies de bus ou des pistes cyclables. Il est même fortement recommandé de ne plus stationner dans les quartiers autour du centre ville puisque le stationnement devient payant y compris pour les riverains. Les voitures sont donc bannies !

Et la municipalité y met de gros moyens ! Après avoir réaménagé la route d'Abbeville, c'est au tour de la rue Jules Barni et de la chaussée Jules Ferry d'être réorganisées pour un investissement de plus de 4 millions d'euros qui permettront de gagner 1 à 2 minutes par trajets de bus. C'est également la fin du stationnement en épis annoncée et peut-être bien la mort du quartier tout court ! Pourtant, la voiture est une nécessité absolue pour des familles, certaines personnes âgées ou handicapées ! En condamnant la voiture dans les quartiers d'Amiens et dans notre centre ville, la mort des petits commerces de proximité me semble inévitable, malheureusement ! Pour éviter les obstacles de stationnement et de circulation, les usagers de la route se rendront davantage dans nos centres commerciaux aux périphéries d'Amiens.

Alors, le retard chronique des projets liés à l'accessibilité en voiture n'est pas surprenant. Ce n'est peut être pas qu'un manque de compétence mais sûrement une volonté politique !

J'ai déjà évoqué le problème de l'accessibilité à l'hôpital sud mais il n'est malheureusement pas le seul. Le projet lié à la circulation sur le boulevard de Strasbourg d'Amiens n'avance pas. Pourtant une accessibilité supplémentaire à l'hippodrome, au stade de la Licorne et au Zénith est plus que nécessaire. On ne compte plus les kilomètres d'embouteillages autour du quartier Renancourt et du boulevard de Strasbourg lors d'un match de football ou d'un spectacle. Je n'ose évoquer les jours de match et de représentation au Zénith ! Il faut des heures, parfois même plus de temps pour sortir de cet engorgement de voitures que pour avoir assisté au spectacle. Cette situation ne peut perdurer !



Route d'Abbeville

Soupçon d'intérêt pour la caserne Dejean, à quel prix ?



Depuis plusieurs années, la caserne Dejean, située rue Jules Barni, en plein cœur d'Amiens n'avait jamais trouvé acquéreur, ni de projet pour ce lieu qui offre pourtant des alternatives intéressantes tant sur le plan commercial qu'en terme de lieu de vie, grâce à la proximité de la gare et du centre ville.

Fin 2010, cette caserne trouvait enfin acheteur pour plus de 2,6 millions d'euros avec un projet d'implantation de bureaux, d'un hôtel trois étoiles et des immeubles comprenant notamment 30% de logement dédiés au social. Un projet sur 12 000 m² qui correspondait aux besoins de notre capitale régionale !

Or, sans réel ambition pour ce site, la municipalité d'Amiens exerçait son droit de priorité pour le rachat à un prix inférieur d'un million d'euros.

La proposition de la ville d'Amiens a été rejetée par la Préfecture de la Somme, en charge de la vente de la caserne.

L'ambition de la municipalité d'Amiens est-elle de faire échouer les projets pouvant avoir un impact bénéfique sur l'économie et le logement sur Amiens ? Pourtant, ces 30% de logements sociaux participeraient à l'ambition de réaliser « 15 000 logements sociaux pour 2015 », promis par l'actuelle majorité lors des élections municipales de 2008. 15 000 logements, qui en réalité, ne sont qu'une vague utopie puisque ce chiffre a été déjà revu à la baisse pour tenter d'atteindre 8000 logements.

Est-ce encore de la « faute du Gouvernement » si l'OPAC, présidé par l'adjointe au maire d'Amiens, n'avait réalisé que 1,5% de ses objectifs 2010, en août dernier ? La municipalité de gauche dit que les crédits d'Etat sont insuffisants mais elle est incapable d'utiliser ceux accordés.

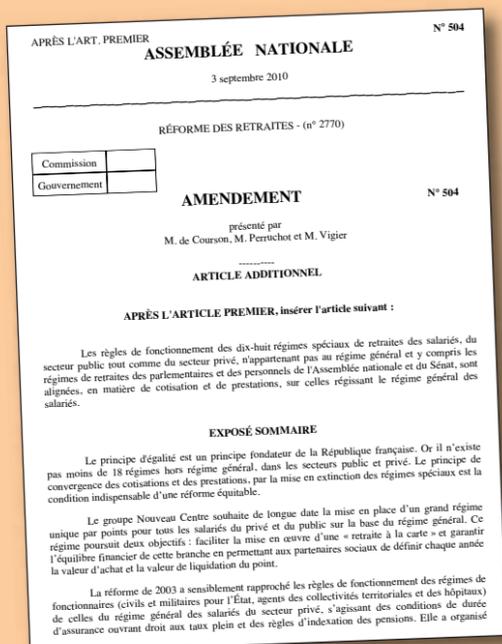
La municipalité a fait appel de la décision de la préfecture qui a été repoussée, souhaitons que la ville d'Amiens ne fasse pas du zèle dans la délivrance des permis de construire... afin de rester cohérente avec sa politique urbanistique : que surtout rien ne bouge sur Amiens.

Dernier point sur les retraites

La réforme des retraites a été votée le 9 novembre dernier. Elle a pour objectif de rééquilibrer le financement du système français de retraite par répartition au moyen, notamment, du report progressif de l'âge légal de départ à la retraite à 62 ans en 2018.

Qu'en est-il de la retraite des députés ?

Très attaché à la suppression des 18 régimes spéciaux de retraites des salariés existant, y compris celui des parlementaires et des personnels de l'Assemblée nationale et du Sénat, le groupe Nouveau Centre, dont je fais partie, a déposé un amendement visant à supprimer les régimes spéciaux. Cet amendement a été rejeté lors de son examen en séance.



Une nouvelle politique de formation professionnelle pour favoriser l'embauche

La formation professionnelle est une réclamation importante et qui est fréquemment évoquée au cours de mes permanences hebdomadaires. La nécessité d'acquérir une nouvelle qualification pour trouver un emploi en accointance avec la réalité du marché est une réelle nécessité.

Le 15 février dernier, j'ai interrogé Nadine Morano, ministre de la formation professionnelle, lors des questions d'actualité de l'Assemblée nationale, sur la mise en place de la nouvelle politique du Gouvernement de préparation opérationnelle à l'emploi. Elle a pour but de garantir à toutes les personnes une formation pouvant aller jusqu'à 400 heures.

Un an après l'adoption de la loi relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie et peu de temps après la mise en place de cette mesure gouvernementale, j'ai souhaité connaître le bilan de la situation et les conséquences de cette disposition en matière d'emploi, et surtout d'emploi des jeunes.

Dans son allocution, la ministre a évoqué la signature d'un accord sur ce dispositif entre Pôle Emploi et l'AGEFOS-PME. Ainsi,

ce sont 5 000 préparations opérationnelles à l'emploi qui seront effectuées avec l'AGEFOS-PME. Elle a également promis de réunir les organismes de formation pour les mobiliser

et les inciter à adhérer à cette nouvelle formule.

Je resterai très attentif quant à l'évolution de cette politique et à ses conséquences sur le marché de l'emploi.



Les deux dernières propositions de loi que j'ai déposées

Olivier Jardé, défenseur de la parité, y compris à l'Assemblée nationale

C'est à la suite d'un débat télévisé avec Sihem Habchi, Présidente du mouvement « ni pute, ni soumise » en novembre dernier, sur la chaîne LCP, que j'ai décidé de déposer une proposition de loi sur le bureau de l'Assemblée nationale visant à faciliter l'égal accès des femmes et des hommes au mandat de député.

Aujourd'hui, seules 107 femmes sont élues députées sur les 577 que forment la représentation nationale.

Alors que les femmes représentent 53% de la population française, il me semblait intolérable que cette situation perdure. Nos élues municipales, que je rencontre fréquemment sur le terrain, sont efficaces et apportent beaucoup à la chose publique.

Comme c'est le cas pour les conseillers généraux, il me semble nécessaire d'imposer à un candidat à un poste électif qu'il choisisse une suppléante et qu'une candidate, choisisse un homme comme suppléant.

Avant même que je dépose cette proposition de loi au bureau de l'Assemblée nationale, il me semblait évident de choisir une femme comme suppléante.



Non au bisphénol A dans nos biens de consommation !

Le bisphénol est un produit chimique qui entre dans la composition de nombreux plastiques eu égard à ses qualités thermiques et mécaniques. On le trouve un peu partout : non seulement dans les canalisations, les bouteilles, la vaisselle, mais également dans les biberons ou les jouets d'enfants.

J'ai voté en faveur de la loi du 30 juin qui suspend la commercialisation de biberons produits à base de bisphénol A pour protéger nos bébés.

Ne faut-il pas également protéger la santé des adultes ?

Alors qu'on s'interroge sur les risques cancérigènes de cette substance, alors qu'on la retrouve chez 90 % des Français au niveau des urines et dans l'alimentation, il m'a semblé indispensable de proposer une loi visant à interdire la fabrication, la commercialisation et l'importation de cette substance en France, étant donné les risques sanitaires pouvant être engendrés par cette substance.

Un grand nombre de parlementaires, de toute tendance confondue, soutiennent cette proposition importante pour notre santé.



Comment finance-t-on la dépendance de nos personnes âgées ?



A Amiens, le 19 novembre 2010

A Hébecourt, le 25 novembre 2010

A Dreuil-les-Amiens, le 2 décembre 2010

A Saveuse, le 2 mars 2011

Pour que nos aînés puissent rester le plus longtemps possible à leur domicile ou, généralement pour les personnes les plus dépendantes, puissent être aidés financièrement lors de leur entrée en maison de retraite, l'Etat et le Conseil général participent par l'intermédiaire de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA).

Nous avons la chance d'avoir une population qui vit de plus en plus longtemps et en bonne santé. Mais cette longévité a un prix : actuellement, la dépendance coûte 19 milliards d'euros, soit 1% de la richesse nationale. En 2050,

elle représentera 1,5% de notre richesse.

Avec le vieillissement de la population, ce sont bientôt deux milliards d'euros qui manqueront, chaque année, payés par les familles avec le reste à charge. Au cours des différentes soirées-débat que j'ai animées sur Amiens, Dreuil-les-Amiens, Hébecourt, Saveuse et au-delà de notre département, j'ai pu me rendre compte du sentiment général de nos concitoyens quant à cette problématique.

Au cours de ces débats, des questions ont été abordées sur le financement supplémentaire de

cette dépendance :

- Doit-on mettre en place une assurance individuelle et obligatoire de 25 euros par mois pendant 40 ans ?
- Doit-on instaurer une deuxième journée de solidarité ?
- Doit-on élargir cette journée de solidarité à toutes les catégories professionnelles et les retraités ?
- Doit-on aligner le taux de la CSG des actifs et des retraités ?
- Doit-on augmenter le taux de la CSG de 0,3% ?
- Doit-on réintroduire le recours sur succession ?

Les discussions et les témoignages

des participants à ces soirées ont été très enrichissants. Ces soirées-débat m'ont confirmé la volonté que la dépendance reste dans le socle de la solidarité nationale, au même titre que l'accessibilité de tous aux soins. En effet, toutes les familles ne peuvent pas prendre en charge à la fois leurs enfants qui poursuivent leurs études et toutes les dépenses qui dépassent la retraite de leurs aînés. Avec une retraite moyenne de 1200 euros par mois et une place en maison de retraite d'environ 2500 euros mensuelle, cette différenciation est une charge beaucoup trop

lourde pour le budget des familles. Eviter le recours sur succession mais plutôt instaurer une deuxième journée de solidarité et une augmentation du taux de la CSG sont les propositions qui ont obtenu le plus d'adhésion. Les débats se poursuivront au sein de la commission et de l'hémicycle de l'Assemblée nationale ainsi qu'au sein d'un groupe ministériel (Vivre chez soi) auquel je participe activement. Je ne manquerai pas de vous faire part de l'évolution des débats. N'hésitez pas à me faire part de vos réflexions quant à ce sujet important qui nous touche tous.

Un groupe d'études sur la vaccination : où en sommes-nous en termes de prévention et de sécurité des patients ?

Le Bureau de l'Assemblée nationale m'a confié la présidence d'un groupe d'études sur la vaccination.

Le vaccin est un moyen de prévention essentiel de nombreuses maladies telles que la grippe, les hépatites ou la rougeole.

En France, environ 500 000 personnes sont atteintes du virus de l'hépatite et environ 4000 en meurent chaque année ou des cancers comme celui du col de l'utérus. Les hépatites sont trois fois plus fréquentes chez les personnes en situation de précarité. Malgré leur fréquence au sein de la population française, les hépatites restent méconnues. Par manque d'information, le plus souvent, les français ne font pas de rappel de vaccin, pourtant de nombreuses mala-

dies pourraient être évitées.

Doit-on améliorer la communication en matière de traitement et de prévention pour lesquels la médecine a fait d'importants progrès ?

Le système de vaccination me semble être un enjeu majeur dans le domaine de la santé publique. La qualité et la sécurité des vaccinations constituent une préoccupation essentielle. Doit-on améliorer les couvertures vaccinales des vaccins recommandés en France ? Avec quel financement ?

Doit-on envisager une vaccination systématique des sujets les plus exposés aux virus tels que les professionnels de santé ?

Lors d'auditions que j'organiserai, à l'Assemblée nationale, auprès de professionnels de santé,



après de patients et d'associations, je ne manquerai pas, avec mes collègues parlementaires, de réaliser un bilan sous forme de rapport qui sera déposé dans le but de proposer des améliorations au système actuel.

Pour une harmonisation de la réglementation dans le classement énergétique des bâtiments dans les annonces immobilières.

Comme vous avez pu le constater sur les vitrines des agences immobilières, depuis le 1^{er} janvier 2011, une évaluation des performances énergétiques est obligatoire lors de la vente ou de la location d'un appartement ou d'une maison.

Après avoir constaté qu'il existait des disparités considérables entre deux appartements ou maisons de même qualité dans les pratiques tarifaires et dans l'établissement du diagnostic de performance énergétique, j'ai posé une question écrite au ministre de l'Ecologie et du Développement durable pour lui demander si elle comptait harmoniser la réglementation du secteur rapidement.



| | | |
|---|--|---|
| 13 ^{ème} législature | | |
| Question N° : 100122 | de M. Jardé Olivier (Nouveau Centre - Somme) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Logement | | Ministère attributaire > Logement |
| Rubrique > logement | Tête d'analyse > réglementation | Analyse > vente, performance énergétique, affichage |
| Question publiée au JO le : 15/02/2011 page : 1430 | | |
| Texte de la question | | |
| <p>M. Olivier Jardé attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé du logement, concernant l'application du décret n° 2010-1662 du 28 décembre 2010 relatif à la mention du classement énergétique des bâtiments dans les annonces immobilières. Depuis le 1er janvier 2011, en cas de vente ou de location d'un bien immobilier, le classement du bien au regard de sa performance énergétique est mentionné dans les annonces relatives à la vente ou la location. Il existe parfois des disparités entre le diagnostic de performance énergétique réalisé par les organismes mais également des pratiques tarifaires des entreprises en charge du diagnostic pour un même bien immobilier. Il souhaite savoir si le Gouvernement compte réglementer le secteur et fournir des habilitations aux entreprises pour permettre une meilleure homogénéité de la pratique.</p> | | |



La réforme des lois bioéthiques, un nouveau texte adopté à l'Assemblée nationale



En février dernier, l'Assemblée nationale a adopté en première lecture le projet de réforme des lois de bioéthique. Suite à la vingtaine de réunions publiques que j'ai eu l'opportunité d'animer sur ce thème au sein de la deuxième circonscription de la Somme, j'ai pu porter la position de la majorité des présents à ces soirées-débat qui étaient toujours enrichissantes, grâce à vos témoignages. Le groupe Nouveau Centre m'a nommé porte-parole sur ce texte et j'ai défendu 11 amendements visant à améliorer celui-ci. Cette loi a une importance particulière puisqu'elle représente une conception de notre société, c'est une construction de notre avenir, ce sont surtout les rapports entre l'homme et la

science, et le respect de la dignité de l'homme, cet homme qui aspire tant à échapper aux contraintes naturelles, qui veut l'assurance, à 100 %, de ne courir aucun risque, qui veut tout maîtriser, le début comme la fin.

Quelles sont les évolutions apportées par cette réforme ?

- Bien que cette disposition ait été fortement débattue, l'anonymat des dons de gamètes est toujours d'actualité.
- Le transfert post-mortem d'embryon est autorisé sous certaines conditions bien particulières. Ainsi, il faut que le père décédé ait préalablement donné son accord au transfert et que ce dernier s'effectue dans un délai de dix-huit mois courant à partir de la date du décès. L'ancienne clause exigeant au moins deux ans de vie commune est supprimée.
- Je me suis fermement opposé, ainsi que mes collègues centristes à la possibilité que soit introduite la Gestation pour autrui en France, c'est-à-dire, la légalisation des mères porteuses. La marchandisation du corps humain est inadmissible.

• Quant au don d'organes, il pourra à présent être élargi au-delà du cercle familial, entre individus « ayant un lien affectif étroit, stable et avéré ». Les dons croisés, qui permettent à un couple A de faire un don d'organe à un couple B et réciproquement, lorsque le don n'est pas possible au sein de chaque couple à cause

d'une incompatibilité sanguine, seront désormais possibles. Les dons croisés offrent une chance, même si nous savons qu'il reste encore 13 000 demandeurs sur nos listes d'attente et que le taux de refus avoisine encore les 30 %.

• Un amendement visant à élargir aux hommes et aux femmes qui n'ont pas encore eu

d'enfant la possibilité de donner leurs cellules reproductrices a été adopté. Ce texte vient d'être examiné au Sénat, puis reviendra pour une deuxième lecture à l'Assemblée nationale en mai 2011. N'hésitez pas à me faire part de vos remarques sur ce thème !



Nous contacter :

Un site internet est mis à votre disposition pour me contacter et me faire part de vos réactions ou suggestions :



www.olivierjarde.info

Vous y trouverez toutes mes activités parlementaires à l'Assemblée Nationale et dans la circonscription ainsi que toutes les dates des permanences que j'organise chaque semaine.

Afin d'éviter une trop forte attente à ces points de rencontre, je vous remercie de bien vouloir prendre rendez-vous au

03 22 91 74 86 ou au **03 22 09 31 31**.

Avec le soutien de mon équipe parlementaire, je répondrai à chacun de vos courriers.



Vous pouvez m'écrire :

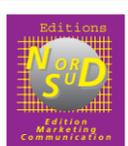
✉ à la permanence de Boves,
103 ter rue Victor Hugo - 80440 Boves
tel : 03 22 91 74 86 ou au tel-fax : 03 22 09 31 31

✉ à l'Assemblée Nationale,
126 rue de l'Université - 75355 Paris Cedex 07 SP
tel : 01 40 63 71 51 - fax : 01 40 63 78 03

Mon adresse mèl :



ojarde@assemblee-nationale.fr



Editions NORSUD
2, rue René Cassin
ZA La Haute Borne
80136 RIVERY
Tél. : 03.22.89.02.02
S.A.S. au capital de 154.800 €
RCS B 334 029 808

Rédacteur en chef : Olivier Jardé assisté de Maggy Legat
Directeur de la Publication : Olivier JARDÉ
Publicité : Éditions NORSUD • Dépôt légal : 1^{er} semestre 2011
Création : Éditions NORSUD - RIVERY • Impression : IPS PACY
Tél. : 03.22.89.02.02 • Fax : 03.22.89.45.26 • E-mail : contact@editionsnorsud.fr
Le Journal d'Olivier Jardé est distribué à 65 000 exemplaires.